

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

**18 MARS 2015**

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 18 MARS 2015, à 19 h (7 h pm)**, à laquelle :

**SONT PRÉSENTS :**

M<sup>me</sup> Lyna Pine , mairesse d'Angliers  
M. Luc Lalonde , maire de Béarn  
M. Jean-Yves Parent , maire de Duhamel-Ouest  
M. André Pâquet , maire de Fugèreville  
M. Maurice Laverdière , maire de Guérin  
M. Norman Young , maire de Kipawa  
M<sup>me</sup> Isabelle Morin , mairesse de Laforce  
M. Michel Duval , maire de Latulipe-et-Gaboury  
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère  
et préfet suppléant de la MRCT  
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville  
M. Éric Dubuque , maire de Moffet  
M. Alain Flageol , maire de Notre-Dame-du-Nord  
M. Jocelyn Aylwin , maire de Rémigny  
M. Jean-Yves Lacroix , maire suppléant de Saint-Bruno-de-Guigues  
(observateur)  
M. Mario Drouin , maire de Saint-Édouard-de-Fabre  
M<sup>me</sup> Édith Lafond , mairesse de Saint-Eugène-de-Guigues  
M. Bruno Boyer , maire de la Ville de Belleterre  
M<sup>me</sup> Nicole Rochon , mairesse de la Ville de Témiscaming  
M. Bernard Flébus , maire de la Ville de Ville-Marie

**TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, AINSI QUE :**

M<sup>me</sup> Patricia Noël, présidente du Comité municipal de Laniel  
et représentante du territoire non organisé

**SOUS LA PRÉSIDENTE DE :**

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

**EST ABSENTE :**

M<sup>me</sup> Lyne Ash, mairesse suppléante de Nédélec

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement  
M<sup>me</sup> Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable  
de la gestion des matières résiduelles  
M. Tomy Boucher , directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint  
M<sup>me</sup> Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

**N. B. :** Le conseil des maires s'est réuni en caucus (réunion privée)  
de 19 h à 19 h 30.

## **Ouverture de la séance ordinaire publique à 19 h 30 et adoption de l'ordre du jour.**

### **03-15-124**

Il est proposé par M. Jocelyn Aylwin  
appuyé par M. André Pâquet  
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

### **Mot du préfet**

M. Warolin dresse un portrait d'un outil très important découlant de la Politique nationale de la ruralité, soit le Pacte rural! Au cours des sept dernières années, le Pacte rural aura permis de soutenir des centaines d'initiatives de développement au Témiscamingue. Près de 1,7 M\$ aura été investi dans la MRC, engendrant des retombées économiques variant entre 3 \$ et 10 \$ pour chaque dollar investi.

Plusieurs grands projets furent soutenus via cette enveloppe : l'acquisition du scanner au Centre de santé, la mise en place d'une coopérative de santé, la construction de la Station de recherche agroalimentaire, le balisage du lac des Quinze, le passage au numérique du Rift, l'amélioration du Fossilarium, la diversification touristique de l'Est témiscamien, la mise en place du Fonds d'aide à la diversification économique du Témiscamingue (FADET), le regroupement des chambres de commerce, la planification stratégique et plusieurs autres projets territoriaux.

Le dernier appel de projets du Pacte rural tel que décrit dans la Politique nationale de la ruralité se concrétise à la présente séance, alors qu'une recommandation sur les projets 2015 est présentée. Dès l'an prochain, le Pacte rural sera intégré au futur Fonds de développement des territoires (FDT). Une réflexion s'imposera pour assurer le maintien de cet important outil de développement décentralisé.

### **03-15-125**

## **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2015.**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2015 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Maurice Laverdière  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu, après avoir corrigé la résolution n° 02-15-080 concernant la modification des règles de financement du programme AccèsLogis.

**Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

**1<sup>re</sup> partie**

**03-15-126**

Des membres de l'assistance posent des questions en lien avec la position des membres du comité administratif de la MRC concernant l'avis de conformité émis pour le règlement de zonage de Nédélec, du mandat d'un membre représentant la MRCT sur des comités, le Pacte rural +, l'étude de fusion des UA, l'approvisionnement forestier vs la forêt privée, la récente mobilisation témiscamienne et la pétition émise pour la tenue d'un BAPE dans le cadre du projet des maternités porcines.

**03-15-127**

**Pacte rural 2015 – Présentation des recommandations du comité GAMME et approbation des projets. Disponibilité budgétaire : 301 919 \$.**

M<sup>me</sup> Véronic Beaulé, agente de développement à la MRCT et responsable de la gestion du Pacte rural, assiste à la rencontre et présente les projets recommandés par le comité du GAMME.

**Budget 2015 :**

**Montant de base 327 250 \$**

**Engagements 2015 :**

- Agente de développement : (29 291 \$)
- Formation : (1 500 \$)
- Montant résiduel non engagé 2014: 5 460 \$

**Sous-total 25 331 \$**

**Solde disponible pour l'année 2015 301 919 \$**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Éric Dubuque  
et résolu unanimement

Le comité du GAMME a recommandé qu'une validation soit réalisée auprès du Fonds d'adaptation et de diversification économique du Témiscamingue (FADET) pour financer le projet de la MRC de Témiscamingue – Évaluation économique du potentiel PFNL au Témiscamingue. Dans l'éventualité où ce projet ne serait pas recevable auprès du FADET, il sera assumé par le Pacte rural 2015; dans le cas où le FADET assumerait le coût du projet à la hauteur de 20 000 \$, le comité recommande le projet de prolongement de la piste cyclable et piétonne Roger-Labrosse de la Ville de Témiscaming pour une aide financière de 21 863 \$.

- ❖ D'autoriser les projets suivants dans le cadre de l'enveloppe 2015 du Pacte rural :

| Promoteur  | Nom du projet et description  | Montant demandé | Coût total du projet | Montant recommandé |
|--|---|-----------------|----------------------|--------------------|
| Coopérative de solidarité de la Vieille École                  | Mise sur pied de la Coopérative de solidarité de la Vieille École : aménagement d'un bistro, d'un dépanneur et de 4 logements   | 25 000 \$       | 548 825 \$           | 25 000 \$          |
| Table des travailleurs en loisir du Témiscamingue              | Acquisition de 7 pochoirs de jeux au sol pour faire de nos cours un lieu de récréation dynamique  | 7 505 \$        | 15 010 \$            | 7 505 \$           |
| Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT)            | Priorisation des analyses d'eau de surface de l'OBVT, phase 2 : répertorier l'utilisation et la fréquentation des plans d'eau via les organismes, échantillonner les plans d'eau (14 stations), identifier les secteurs problématiques, partenariats, améliorer l'outil de priorisation | 25 000 \$       | 91 670 \$            | 25 000 \$          |
| Municipalité de Béarn  | Projet de regroupement de services Opérateur en eau potable et eaux usées : étude d'évaluation des besoins et des ressources humaines afin d'établir la meilleure entente   | 6 650 \$        | 13 313 \$            | 6 650 \$           |
| MRC de Témiscamingue<br>(Possible retrait si financé au FADET) | Évaluation du potentiel économique des PFNL au Témiscamingue : localisation des inventaires terrains, résultat des tests de cueillette, évaluation des potentiels quantitatifs  | 20 000 \$       | 50 080 \$            | 20 000 \$          |
| Centre multifonctionnel de l'Est témiscamien                   | Une fondation solide pour le Centre multifonctionnel de l'Est témiscamien : refaire le plancher et la plomberie de la salle multifonctionnelle  | 25 000 \$       | 41 950 \$            | 25 000 \$          |
| TV Témis   | Modernisation et consolidation des équipements et locaux de TV Témis : passage au HD, acquisition et rénovation du bâtiment et du studio, nouvelle image et site Internet compatible  | 25 000 \$       | 211 215 \$           | 25 000 \$          |
| CPE Chez Caliméro  | Installation de modules de jeux et aménagement de la cour de la nouvelle installation : préparation du terrain, gazebo, balançoires, module glissoire, 2 jeux à ressort, panneau ludique pour poupons   | 25 000 \$       | 85 252 \$            | 25 000 \$          |
| Municipalité de Guérin   | Parc et terrain de jeux 4 sections : 8 jeux d'eau, terrain de baseball et soccer, terrain de tennis, terrain de volley-ball de plage, section pour 0-5 ans (glissade, balançoires, carré sable)   | 11 800 \$       | 121 126 \$           | 11 800 \$          |
| Fabrique de la paroisse de Saint-Eugène-de-Guigues             | Relocalisation du Cercle des fermières : construction d'un local et d'une salle de toilette, aménager et équiper le local   | 25 000 \$       | 59 533 \$            | 25 000 \$          |
| Corporation Augustin-Chénier                                   | Mise à niveau de l'équipement numérique pour les arts de la scène : achat d'équipements numériques pour la sonorisation et l'éclairage  | 5 504 \$        | 65 246 \$            | 5 504 \$           |
| Domaine de la Baie Gillies                                     | Maintien de l'entreprise, développement et amélioration de l'offre de services : électricité et eau potable pour 30 terrains de camping existants, réfection du toit de l'Auberge, sécuriser les galeries, installation de panneaux de signalisation                                    | 25 000 \$       | 50 111 \$            | 25 000 \$          |
| Association du hockey mineur du Témiscamingue                  | Défi extrême : compétition de descente extrême sur une piste glacée en patins à partir de la Grotte de Ville-Marie  | 16 050 \$       | 32 100 \$            | 16 050 \$          |
| Association de la Route gourmande du Témiscamingue             | Construction d'une structure couverte pour le Marché public et campagne de sensibilisation et d'éducation à l'achat local : construction d'un bâtiment sans mur pouvant accueillir 7 exposants dans le Parc des clubs de Ville-Marie  | 11 000 \$       | 75 650 \$            | 11 000 \$          |
| Comité des Paniers de Noël du Témiscamingue                    | « Poursuivons notre histoire de cœur » : Réalisation du CD volume 2 (10 500 \$)   | 24 978 \$       | 104 500 \$           | 10 500 \$          |

| Promoteur   | Nom du projet et description  | Montant demandé   | Coût total du projet | Montant recommandé              |
|---|---|-------------------|----------------------|---------------------------------|
| Foire gourmande de l'ATNEO  | La Foire sur la route : dégustations des produits des exposants 2016 dans les épiceries de l'A-T et du N-E ontarien   | 10 825 \$         | 21 650 \$            | 10 825 \$                       |
| Municipalité de Kipawa  | Aménagement de l'Île Art pour activités de plein air : toilette sèche, poubelles, nettoyage de la forêt, reboisement (300 arbres), tables de pique-nique, aire de feu, plantes stabilisatrices sur les berges | 13 222 \$         | 26 445 \$            | 13 222 \$                       |
| Société d'histoire du Témiscamingue   | Restauration de la Maison du Frère-Moffet : 3 poutres de bois à changer sur les murs extérieurs, toit à refaire, pièce soutenant le 2 <sup>e</sup> étage à changer, installer un système d'aération           | 12 000 \$         | 124 440 \$           | 12 000 \$                       |
| Ville de Témiscaming<br><br>Projet financé par le Pacte rural si projet de la MRC (PFNL) est accepté au FADET | Prolongement de la piste cyclable et piétonne Roger-Labrosse : 320 mètres de nouvelle piste reliant le Parc Irwin (baseball, tennis) à la piste existante pour favoriser le transport actif                   | 25 000 \$         | 50 000 \$            | 21 863 \$                       |
| <b>Total</b>  | <b>18 projets soutenus</b>  | <b>339 534 \$</b> | <b>1 788 116 \$</b>  | <b>300 056 \$ ou 301 919 \$</b> |

Pour l'appel de projets 2015, 46 projets ont été déposés, tous recevables et ayant été analysés. Les demandes financières étaient de 797 276 \$ pour des coûts de projets totalisant 3 114 845 \$.

**Note : M. Simon Gélinas quitte la réunion; il est 21 h 5.**

### 03-15-128

#### Suivi – Comité administratif de la MRCT.

Le conseil des maires prend acte du projet du procès-verbal de la réunion du 4 mars 2014 du comité administratif ayant été transmis par courriel aux élus le 9 mars 2014.

### 03-15-129

#### Adoption d'une politique de communication de la MRC de Témiscamingue.

M. Tomy Boucher, directeur général adjoint, présente le projet d'une politique de communication pour la MRC de Témiscamingue. Cette politique a pour objectifs, notamment de :

- Définir une philosophie et une pratique de communication comme éléments de culture organisationnelle;
- Impartir les responsabilités politiques et administratives en cette matière;
- Assurer une bonne visibilité de la MRC de Témiscamingue, de ses valeurs, ses orientations, ses objectifs et ses programmes, tant à l'interne qu'à l'externe;
- Informer les contribuables, les citoyens et les municipalités membres des services offerts et des activités menées par la MRC de Témiscamingue;
- Favoriser un climat ouvert de communication continue entre les différents partenaires internes et externes de l'organisation.

Au terme de la présentation, messieurs Bernard Flébus et André Pâquet manifestent leur malaise par la mise en place d'une telle politique, notamment au point 8.2 « *Déclaration des membres du conseil* ».

**Considérant** le souhait des élus de participer à la mise en place d'une telle politique;

Il est proposé par M. Luc Lalonde  
appuyé par M. Jocelyn Aylwin  
et résolu unanimement

- ❖ Que le comité du GAMME travaille sur ce projet de politique pour établir les objectifs et son mode de fonctionnement pour une recommandation d'adoption auprès du conseil des maires.

Le projet de politique déposé à la présente séance est une initiative de la direction de la MRC de Témiscamingue qui souhaitait mettre en place un outil pour mieux gérer les communications internes au sein de l'organisation. Après avoir consulté des politiques de diverses MRC au Québec, la direction a jugé intéressant de vouloir élargir la politique pour inclure le volet « externe ».

### 03-15-130

#### **Autorisation pour dépôt d'un projet au FADET – Étude de fusion des unités d'aménagement au Témiscamingue.**

**Considérant** qu'une consultation sur les modifications des limites territoriales des unités d'aménagement est présentement en cours;

**Considérant** que la MRC de Témiscamingue déposera un mémoire recommandant une harmonisation avec les limites administratives de la MRC;

**Considérant** qu'une fusion des unités d'aménagement au Témiscamingue doit être documentée afin d'en démontrer les impacts;

Il est proposé par M. Maurice Laverdière  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le dépôt d'une demande auprès du FADET pour une étude de regroupement des unités d'aménagement n° 081-51, 081-52, partie 082-51 (nord de la MRC) et partie 083-51 (est de la MRC);
- ❖ D'autoriser la directrice générale – secrétaire-trésorière à signer l'entente du FADET, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue.

Le coût total de l'étude est de 24 000 \$, finançable à 80 % par le FADET.

### 03-15-131

#### **Autorisation pour dépôt d'un projet au FADET – Évaluation du potentiel économique des PFNL au Témiscamingue.**

**Considérant** qu'une évaluation sur le potentiel économique des produits forestiers non ligneux (PFNL) est nécessaire pour développer cet important créneau au Témiscamingue;

**Considérant** que cette étude cadre directement avec une action identifiée dans le Plan de développement de la zone agricole (PDZA);

**Considérant** que ce projet pourrait amener de nouvelles pistes de développement au Témiscamingue, soit en créant de nouvelles entreprises agroforestières ou en appui aux entreprises existantes dans ce domaine;

**Considérant** que les PFNL représentent une nouvelle ressource exploitable avec plusieurs retombées positives pour l'ensemble des communautés au Témiscamingue;

Il est proposé par M. Michel Duval  
appuyé par M. Jean-Yves Parent  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le dépôt d'une demande auprès du FADET pour une évaluation du potentiel économique des PFNL au Témiscamingue;
- ❖ D'autoriser la directrice générale – secrétaire-trésorière à signer l'entente du FADET, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue.

Le coût total de l'étude est de 50 080 \$. Une demande financière de 20 000 \$ est déposée auprès du FADET.

### 03-15-132

#### **Adoption du mémoire pour l'harmonisation des limites UAF avec la limite administrative de la MRCT.**

Il est proposé par M. Jocelyn Aylwin  
appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
et résolu unanimement

- ❖ D'adopter le mémoire « *Plaidoyer en faveur d'unités d'aménagement harmonisées et uniformisées pour l'Abitibi-Témiscamingue* »;
- ❖ D'autoriser le dépôt du document dans le cadre de la consultation du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs sur les modifications des limites territoriales des unités d'aménagement.

Afin de faciliter l'intégration des nouvelles superficies au territoire du Témiscamingue, le mémoire propose deux options de découpage des unités d'aménagement :

- Option 1 : un premier découpage serait tout simplement d'intégrer toutes les UAFs du Témiscamingue en une seule grosse UAF. Cette UAF serait d'une superficie de 1,6 million d'hectares. Ailleurs au Québec, plusieurs UAFs ont été regroupées, notamment au Lac-Saint-Jean qui contient maintenant deux UAFs, dont une de 6,7 millions d'hectares;
- Option 2 : recréer deux UAFs basées sur les limites de la MRC et sur les domaines bioclimatiques. Ainsi, l'UAF du sud serait entièrement dans le domaine de l'érablière à bouleau jaune et celle du nord dans la sapinière à bouleau jaune. Chacune des UAFs aurait entre 800 000 et 900 000 hectares de superficie et serait gérée à partir de Ville-Marie.

Les territoires des MRC sont reconnus par le gouvernement du Québec comme étant le lieu privilégié de l'aménagement du territoire et une composante importante du développement régional. Suite à l'adoption de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, on a procédé par voie de consultation, à un découpage du territoire selon le concept de « région d'appartenance ». Il en a résulté la création des MRC, dont celle de Témiscamingue. La MRC de Témiscamingue correspond donc à une région d'appartenance où la communauté exprime des besoins semblables et où il existe une forte cohésion sociale. C'est sur une telle base territoriale, sur ce lieu naturel de développement près du citoyen qu'il faut orienter le développement et le futur du Québec.

**03-15-133**

**Appui à la municipalité de Laverlochère – Décision n° 327742 de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) concernant une demande d'exclusion.**

Sur demande de M. Daniel Barrette, il est convenu de retirer la demande d'appui à la municipalité de Laverlochère pour le dossier n° 327742 auprès de la Commission de protection du territoire agricole concernant une demande d'exclusion.

**03-15-134**

**Comité de sécurité publique – Recommandation pour appui à la demande de la municipalité de Latulipe-et-Gaboury pour modification d'une zone de vitesse.**

**Considérant** que la municipalité de Latulipe-et-Gaboury vit une problématique à l'entrée ouest du village, les usagers de la route ne respectant pas la limite du 50 km, et ce, sur tout le long de la rue Principale;

**Considérant** que suite aux nombreuses plaintes formulées par les citoyens, des représentations auprès du ministère des Transports du Québec ont été réalisées par la municipalité afin de cibler des solutions pour inciter les automobilistes à respecter les limites de vitesse permises;

**Considérant** que l'utilisation de la stèle-radar de la MRCT permettra la collecte de données documentant la problématique vécue;

**Considérant** la recommandation du Comité de sécurité publique de la MRC de Témiscamingue;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Édith Lafond  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer la municipalité de Latulipe-et-Gaboury dans sa démarche auprès du ministère des Transports du Québec.

**03-15-135**

**Dépôt au conseil des maires du « Rapport d'activités du trésorier au conseil municipal » concernant l'élection du préfet au suffrage universel du 3 novembre 2013.**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Éric Dubuque  
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver le rapport d'activités du trésorier au conseil, suite à l'élection du préfet au suffrage universel le 3 novembre 2013, comme suit :



|  |
|--|
| <b>RAPPORT D'ACTIVITÉS DU<br/>TRÉSORIER AU CONSEIL MUNICIPAL</b> |
|--|

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014

**CANDIDATS**

| DATE DE L'ÉLECTION : 3 novembre 2013                                  |                           |  |                       |
|---|---------------------------|--|-----------------------|
| Nom de chaque candidat<br>(Parti ou candidat<br>indépendant autorisé) | Mairie/District/<br>Poste | Agent officiel/ Représentant<br>et agent officiels | % de votes<br>obtenus |
| CHANTAL M. TREMBLAY   | PRÉFET                    | Johanne Descôteaux                                 | 36,15 %               |
| ARNAUD WAROLIN  | PRÉFET                    | Arnaud Warolin                                     | 63,85 %               |

**RAPPORTS DE DÉPENSES ÉLECTORALES  
D'UN CANDIDAT INDÉPENDANT AUTORISÉ**

| DATE LIMITE DE PRODUCTION : 1 <sup>er</sup> février 2014 (fin de semaine donc permis jusqu'au 03-02-2014) |                           |                       |                                      |   |
|---|---------------------------|-----------------------|--------------------------------------|---|
| Nom de chaque candidat<br>(Parti ou candidat<br>indépendant autorisé)                                     | Mairie/District/<br>Poste | Date de<br>production | Limite de<br>dépenses<br>électorales | Dépenses<br>effectuées et<br>autorisées |
| CHANTAL M. TREMBLAY   | PRÉFET                    | 2014-02-03            | 7 640,10 \$                          | 7 639,87 \$                             |
| ARNAUD WAROLIN  | PRÉFET                    | 2014-01-31            | 7 640,10 \$                          | 5 217,33 \$                             |
|   |                           | <b>TOTAL</b>          | <b>15 280,20 \$</b>                  | <b>12 857,20 \$</b>                     |

**Dépenses électorales**

| Parti ou<br>candidat indépendant<br>autorisé | Montant du<br>remboursement<br>prévu | Montant<br>remboursé dans<br>l'année | Date de<br>remboursement |
|--|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------|
| CHANTAL M. TREMBLAY                          | 5 347,91 \$                          | 5 212,14 \$                          | 19-12-2014               |
| ARNAUD WAROLIN                               | 3 652,13 \$                          | 3 018,33 \$                          | 16-04-2014               |

**RAPPORTS FINANCIERS ADDITIONNELS PRODUITS**

| Nom du candidat     | Date de production                                |
|---------------------|---|
| CHANTAL M. TREMBLAY | En attente date limite 1 <sup>er</sup> avril 2015 |
| ARNAUD WAROLIN      | 11-06-2014  |

**03-15-136**

**Fermeture de la Conférence régionale des élus et nouvelle instance régionale – État de la situation.**

Le préfet fait un état de situation concernant la mise en place d'une nouvelle instance régionale, suite à l'abolition des Conférences régionales des élus.

D'entrée de jeu, M. Warolin souligne un extrait de la lettre du ministre Moreau en date du 26 février 2015 :

*« Par ailleurs, je tiens à vous informer que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire n'accordera aucune reconnaissance officielle à des nouvelles instances de concertation régionale, ni d'aide financière additionnelle pour les soutenir. Si les organismes municipaux souhaitent créer et financer ces instances à même le fonds dont elles disposent déjà, ils pourront le faire. Toutefois, les MRC et territoires équivalents demeureront les seuls interlocuteurs du gouvernement en région en ce qui a trait à la conclusion d'ententes dans l'exercice de leurs compétences en développement régional ».*

Devant ces faits, et par souci de répondre aux attentes formulées par les gens de la Société civile, le comité de transition, composé des cinq préfets et d'un représentant du MAMOT et des directeurs généraux des MRC, a présenté sa vision d'un nouvel organisme de concertation où siègeraient les cinq préfets (droit de vote), cinq maires nommés par leur conseil des maires respectifs (droit de vote), les cinq directeurs généraux des MRC (sans droit de vote) et six membres de la Société civile représentant divers secteurs d'activités lors d'une rencontre tenue le 9 mars 2015 à Rouyn-Noranda.

Ce comité relèverait du comité de transition, jusqu'au 31 mars 2016. Une seule ressource serait engagée, soit un coordonnateur. Tous les frais se rattachant aux représentations en lien avec cette nouvelle instance seraient assumés par chacun des représentants; pour financer le permanent, tout le monde serait ainsi mis à contribution. Un comité technique pourrait être créé avec des mandats bien précis pour alimenter des dossiers; ce sont alors les professionnels dans les MRC qui seraient mis à contribution.

Une prochaine rencontre devrait permettre de documenter davantage le mandat, le fonctionnement et le financement d'une telle instance. Le conseil des maires sera informé de la progression de ce dossier au cours des prochains mois pour une prise de position.

#### 03-15-137

#### Gestion des matières résiduelles.

Le conseil des maires prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que le tableau sur les poids de déchets par municipalité.

#### 03-15-138

#### Octroi du contrat – Soumission pour achat d'un nouveau camion de collecte (Appel d'offres n° 03-2015).

**Considérant** l'appel d'offres public n° 03-2015, autorisé par le conseil des maires le 26 novembre 2014, résolution n° 11-14-482, concernant l'achat d'un nouveau camion de collecte;

**Considérant** que la MRC de Témiscamingue a demandé des soumissions pour la fourniture d'un camion et que l'ouverture de celles-ci s'est effectuée le 12 mars 2015 à 10 h au bureau de la MRC de Témiscamingue;

**Considérant** qu'une seule soumission a été déposée par Clément Chrysler Dodge Itée pour un montant de 141 304,27 \$, conforme au devis de soumission (cahier de charges) du 4 février 2015;

Il est proposé par M. Maurice Laverdière  
appuyé par M. Alain Flageol  
et résolu unanimement

- ❖ D'octroyer à l'entreprise Clément Chrysler Dodge Itée, étant le seul soumissionnaire, le contrat pour la fourniture et la livraison du camion neuf, selon les dispositions de l'appel d'offres et du devis de soumission de la MRCT, au montant de 141 304,27 \$ (taxes incluses).

Le préfet et la directrice générale – secrétaire-trésorière, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, les documents nécessaires à cette fin.

Le devis de soumission, les soumissions reçues, ainsi que la présente résolution tiennent lieu de contrat entre l'entreprise Clément Chrysler Dodge Itée et la MRC de Témiscamingue.

**03-15-139**

**Octroi du contrat – Soumission pour l'acquisition d'un chargeur sur roues, neuf ou usagé (Appel d'offres n° 05-2015).**

**Considérant** l'appel d'offres public n° 05-2015, autorisé par le conseil des maires le 17 décembre 2014, résolution n° 12-14-545, concernant l'acquisition d'un chargeur (loader);

**Considérant** que la MRC de Témiscamingue a demandé des soumissions pour la fourniture d'un chargeur sur roues neuf ou usagé et que l'ouverture de celles-ci s'est effectuée le 13 mars 2015 à 15 h au bureau de la MRC de Témiscamingue;

**Considérant** que trois soumissions ont été reçues et jugées conformes au devis de soumission (cahier des charges) du 16 février 2015 :

**Option A – Chargeur neuf**

| Soumissionnaires | Chargeur sur roues | Godet        | Fourches    | Total (taxes incluses) |
|------------------|--------------------|--------------|-------------|------------------------|
| Agritibi R.H.    | 195 000,00 \$      | 8 000,00 \$  | 6 400,00 \$ | <b>240 757,65 \$</b>   |
| Hewitt           | 196 000,00 \$      | Inclus       | 5 297,94 \$ | <b>231 442,31 \$</b>   |
| Strongco         | 177 860,00 \$      | 12 922,00 \$ | 4 693,00 \$ | <b>224 747,38 \$</b>   |

**Option B – Chargeur usagé**

| Soumissionnaires | Chargeur sur roues | Godet        | Fourches    | Total (taxes incluses) |
|------------------|--------------------|--------------|-------------|------------------------|
| Agritibi R.H.    | Non soumissionné   |              |             |                        |
| Hewitt           | 125 000,00 \$      | Inclus       | 4 737,15 \$ | <b>149 165,29 \$</b>   |
| Strongco         | 155 715,00 \$      | 12 922,00 \$ | 4 693,00 \$ | <b>199 286,17 \$</b>   |

Il est proposé par M. Maurice Laverdière appuyé par M. Jocelyn Aylwin

- ❖ D'accepter l'offre de l'entreprise Strongco, étant le plus bas soumissionnaire, le contrat pour la fourniture et la livraison du chargeur neuf sur roue , selon les dispositions de l'appel d'offres et du devis de soumission de la MRCT, au montant de 224 747,38 (taxes incluses).

| <b><u>Enregistrement du vote :</u></b>   |               |                   |
|--|---------------|-------------------|
|  | <b>Nombre</b> | <b>Population</b> |
| <b>Pour</b>  | 9             | 5 947             |
| <b>Contre</b>  | 8             | 6 523             |
| <b>Résolution rejetée.</b>   |               |                   |
| <b><u>N. B. :</u></b>  |               |                   |
| Une décision positive nécessite la double majorité des membres présents, nombre et population (art. 201, LAU). En cas d'égalité, la décision est négative (art. 197, LAU). |               |                   |

**Soumission pour l'acquisition d'un chargeur sur roues, neuf ou usagé (Appel d'offres n° 05-2015).**

**03-15-140**

Il est proposé par M. Bernard Flébus  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- ❖ De retourner en appel d'offres pour l'acquisition d'un chargeur sur roues, neuf ou usagé, les prix soumis dans les présentes offres de services ne respectant pas le budget initial de 150 000 \$.

Tel que stipulé dans l'avis d'appel d'offres, la MRC de Témiscamingue se réserve le droit, à son entière discrétion, d'accepter ou de refuser une ou toutes les soumissions reçues. La MRC de Témiscamingue n'est pas tenue d'accepter ni la plus basse ni aucune autre des soumissions.

**03-15-141**

**Octroi du contrat – Soumission pour le transport des matières résiduelles vers Gatineau (Appel d'offres n° 06-2015).**

**Considérant** l'appel d'offres public n° 06-2015, autorisé par le conseil des maires le 18 février 2015, résolution n° 02-15-082, concernant le transport des matières recyclables vers le centre de tri de Gatineau (Tricentris);

**Considérant** que la MRC de Témiscamingue a demandé des soumissions pour le transport des matières recyclables de son Écocentre, situé à Saint-Édouard-de-Fabre, vers le centre de tri de Gatineau (Tricentris), selon deux options :

- Période d'un an (du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016);
- Période de trois ans (du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2018).

**Considérant** l'ouverture des soumissions qui s'est effectuée le 13 mars 2015 à 15 h 45 au bureau de la MRC de Témiscamingue;

**Considérant** les cinq soumissions reçues et ouvertes publiquement :

| Soumissionnaires                   | Prix unitaire (1 an) | Total annuel (1 an) (taxes incl.) | Prix unitaire (3 ans) | Total annuel (3 ans) (taxes incl.) |
|------------------------------------|----------------------|-----------------------------------|-----------------------|------------------------------------|
| René Blais ltée (Bécancour)        | 2 584,56 \$          | <b>208 011,85 \$</b>              | 2 395,90 \$           | <b>192 828,02 \$</b>               |
| Les Entreprises Pesant (Mirabel)   | 2 295,00 \$          | <b>184 707,34 \$</b>              | 2 395,00 \$           | <b>192 755,59 \$</b>               |
| Robinson Frères (Gatineau)         | 1 695,00 \$          | <b>136 417,84 \$</b>              | 1 675,00 \$           | <b>134 808,19 \$</b>               |
| Marc Bernard (Rouyn-Noranda)       | Non soumissionné     |                                   | 1 660,00 \$           | <b>133 600,95 \$</b>               |
| Transport Marc Lacroix (Mansfield) | 1 350,00 \$          | <b>108 651,38 \$</b>              | 1 450,00 \$           | <b>116 699,63 \$</b>               |

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M<sup>me</sup> Édith Lafond  
et résolu unanimement

- ❖ D'octroyer à l'entreprise Transport Marc Lacroix, étant le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le transport des matières recyclables vers Gatineau, et ce, pour trois ans, au montant annuel de 116 699,63 \$ (taxes incluses).

Le préfet et la directrice générale – secrétaire-trésorière, sont par les présentes autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, les documents nécessaires à cette fin.

Le devis de soumission, les soumissions reçues, ainsi que la présente résolution tiennent lieu de contrat entre l'entreprise Transport Marc Lacroix et la MRC de Témiscamingue.

L'entente est d'une durée de trois ans, du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2018.

**03-15-142**

**Appui à la démarche « Par notre PROPRE énergie » du Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT).**

**Considérant** que l'utilisation du pétrole représente environ 30 % de l'énergie consommée en Abitibi-Témiscamingue malgré l'importante part de l'hydroélectricité (38 %);

**Considérant** que l'importation de pétrole entraîne une fuite de capitaux de l'ordre de 10 à 20 milliards de dollars, somme qui rapporterait davantage si elle était investie ici au Québec et particulièrement en région;

**Considérant** que l'utilisation du pétrole affecte la santé publique et contribue à l'accumulation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, responsable des changements climatiques;

**Considérant** que le modèle de développement axé principalement sur l'utilisation de l'automobile provoque l'étalement urbain, crée des pressions insoutenables sur le développement et l'entretien des infrastructures routières, cause des dommages variés et significatifs à l'environnement et accentue la dépendance au pétrole;

**Considérant** que les dépenses des ménages pour le transport privé ont récemment dépassé celle pour l'alimentation;

**Considérant** que plus le statu quo perdure, plus les conséquences de cette dépendance au pétrole s'alourdissent pour la société québécoise;

**Considérant** que d'autres sociétés dans le monde mettent en œuvre des solutions pour réduire leur consommation de pétrole et amorcent la transition énergétique vers une société sobre en carbone;

**Considérant** que la mise en œuvre d'une stratégie visant la réduction de la consommation de pétrole apporterait de nouvelles et grandes opportunités pour le développement des territoires du Québec, tout en étant bénéfique pour l'économie, l'environnement et la santé publique;

**Considérant** que le Québec, incluant la région de l'Abitibi-Témiscamingue, dispose de ressources considérables en matière d'économie d'énergie, d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables;

**Considérant** que le Québec possède tous les atouts nécessaires pour mettre à profit ce vaste potentiel : universités, centres de recherche, savoir-faire et expertise à l'avant-garde, entreprises innovantes, accès à des technologies propres, accès au capital, mouvement coopératif et solidaire dynamique;

**Considérant** que le Québec est déjà partiellement engagé sur cette voie, notamment en raison de son leadership en matière de lutte contre les changements climatiques;

**Considérant** que la transition énergétique, et de ce fait la réduction de la consommation de pétrole et des émissions de GES, nécessite des politiques publiques favorables, une prise en charge par les territoires, la mise en œuvre d'importants chantiers, la mobilisation des multiples parties prenantes de notre société, et conséquemment, requiert des moyens financiers et humains;

**Considérant** que la mise en œuvre régionale de la démarche *Par notre PROPRE énergie* a jusqu'ici permis :

- La formation d'une Table régionale sur l'énergie, visant spécifiquement la réduction de la consommation de pétrole et réunissant des acteurs clés de la région;
- La réalisation d'un portrait énergétique qui identifie les principaux facteurs responsables de la dépendance au pétrole, permet de dégager les principaux enjeux énergétiques régionaux et de pointer les axes d'intervention prioritaires;
- L'élaboration d'un plan d'action de mobilisation qui présente les principales interventions à réaliser pour amorcer la réduction de la consommation de pétrole;
- L'amorce et la réalisation d'actions concrètes ainsi que la mise en valeur des initiatives pour démontrer leur faisabilité et les bénéfices qui en découlent.

**Considérant** que les MRC ont des responsabilités importantes à assumer à l'égard du développement durable de leur milieu, ce qui implique une planification et des interventions structurées et cohérentes pour faire face aux défis environnementaux, sociaux et économiques associés aux secteurs de l'énergie, du bâtiment, des transports et de l'aménagement du territoire;

**Considérant** que la MRC de Témiscamingue estime qu'il est essentiel et indispensable qu'une mobilisation des acteurs clés en région vienne supporter la mise en œuvre des orientations gouvernementales en matière de lutte contre les changements climatiques, d'efficacité énergétique, de développement des énergies renouvelables, de réduction de la consommation de pétrole, d'aménagement du territoire, de mobilité et de développement durable;

**Considérant** que la démarche *Par notre PROPRE énergie* offre un cadre essentiel et structurant pour accompagner et guider les MRC dans ce contexte;

**Considérant** que la Table régionale sur l'énergie de l'Abitibi-Témiscamingue est active depuis 2012 grâce au soutien du Gouvernement du Québec, mais aussi des parties prenantes régionales et locales;

**Considérant** que l'engagement des différentes parties prenantes régionales doit être soutenu par un engagement moral et financier du Gouvernement du Québec, et ce, à la hauteur du défi que ces enjeux représentent;

**En conséquence,**

Il est proposé par M. Jocelyn Aylwin  
appuyé par M. Alain Flageol  
et résolu unanimement

- ❖ Que le conseil de la MRC de Témiscamingue fait part de son appui à la démarche *Par notre PROPRE énergie*;
- ❖ Que le conseil de la MRC de Témiscamingue demande au Gouvernement du Québec de soutenir adéquatement le déploiement durable d'une telle démarche, autant par un engagement moral et politique fort, mais également par un soutien financier à la hauteur des moyens que requiert la mise en œuvre de cette nécessaire transition énergétique.

**03-15-143**

**Appui à la MRC de Papineau relativement à l'augmentation des frais de formation de l'École nationale des pompiers du Québec.**

**Considérant** que le conseil de la MRC de Papineau a adopté la résolution n° 2015-02-039 par laquelle il dénonce formellement l'augmentation des frais de formation de l'ENPQ en ce qui a trait à la formation de Pompier I, de Pompier II et d'opérateur d'autopompe et le délai pour le dépôt des demandes d'aide financière dans le cadre du nouveau programme;

**Considérant** les arguments invoqués dans le préambule de ladite résolution;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Isabelle Morin  
appuyé par M. Éric Dubuque  
et résolu unanimement

- ❖ Que le conseil de la MRC de Témiscamingue appuie la démarche de la MRC de Papineau et dénonce par la même occasion, l'augmentation des frais de la formation de l'ENPQ en lien avec la formation de Pompier I, Pompier II et opérateur d'autopompe;
- ❖ De demander à la ministre de la Sécurité publique, M<sup>me</sup> Lise Thériault, d'intervenir dans le présent dossier afin que la hausse des coûts de formation et/ou le financement de l'ENPQ cesse d'être assumés par le milieu municipal;
- ❖ De demander l'appui de la FQM dans ce dossier.

**Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) –  
Autorisation pour dépôt d'une demande financière au ministère  
des Transports du Québec.**

---

**03-15-144**

**Attendu que** le Plan d'intervention en infrastructures routières locales vise à donner aux municipalités un outil pour optimiser les investissements à réaliser sur le réseau local par une priorisation des travaux d'infrastructures (chaussées, ponceaux, glissières et autres), sur un horizon de cinq ans;

**Attendu que** seules les MRC sont admissibles à ce programme (pas les municipalités) et le plan doit être réalisé sur une base territoriale;

**Attendu que** dans le cadre de l'annonce du Gouvernement du Québec sur les transferts aux municipalités, le ministère des Transports procédera à une révision des programmes d'aide financière à la voirie locale, accompagnée d'une bonification de 50 millions de dollars;

**Attendu que** cette bonification de 50 millions de dollars permettra de prioriser le maintien des actifs, ce qui se traduira par des interventions ciblées sur les routes locales; ces interventions auront préalablement été ciblées lors d'exercices de planification des interventions réalisées par les municipalités régionales de comté.

**Attendu que** la MRC de Témiscamingue a pris connaissance des modalités d'application du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

**Attendu que** la MRC de Témiscamingue désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour l'élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

Il est proposé par M. Bruno Boyer  
appuyé par M. Jean-Yves Parent  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme PIIRL.

La demande d'aide financière peut être remboursée jusqu'à 100 %, dépendamment des critères du MTQ. Les versements se font en trois parties :

- 1) 1<sup>er</sup> versement au démarrage du projet pouvant atteindre 50 000 \$;
- 2) 2<sup>e</sup> versement au dépôt du plan de travail selon les dépenses prévues (environ 15 %);
- 3) 3<sup>e</sup> versement, le final, après la réalisation du projet.

Le plan doit être réalisé sur une période de 18 mois. La MRC peut aller en appel d'offres, le faire en régie interne ou un mixte des deux.

**Note : M. Bruno Boyer quitte la réunion; il est 22 h 40.**



**Avis de motion pour la modification du règlement n° 143-10-2010 relativement à la prévention incendie en territoires non organisés.**

---

**03-15-145**

M. Maurice Laverdière, conseiller de comté, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le règlement n° 143-10-2010 relativement à la prévention incendie en territoires non organisés (TNO) sera soumis au conseil pour adoption à une prochaine séance.

Le but du règlement est de limiter le brûlage des gros tas de bois et d'en favoriser le déchetage. Le brûlage industriel pourrait s'appliquer sur une bande 200 mètres de chaque côté de la route 101 et du chemin du Ski (TNO Laniel).

**03-15-146**

**Avis de motion pour la modification du schéma d'aménagement : agrandissement du périmètre urbain de Saint-Eugène-de-Guigues (suite à l'exclusion accordée par la CPTAQ le 7 octobre 2013) et ajustements du texte pour les autres périmètres urbains.**

---

M. Luc Lalonde, conseiller de comté, donne avis de motion qu'un règlement modifiant le schéma d'aménagement (règlement n° 152-04-2012) sera soumis au conseil pour adoption à une prochaine séance.

La principale modification concerne un agrandissement de 1,29 hectare du périmètre urbain de la municipalité de Saint-Eugène-de-Guigues. Cet agrandissement est nécessaire pour se conformer à la décision n° 372745 rendue par la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ). Selon la CPTAQ, l'agrandissement du périmètre urbain est une condition impérative prévue par la loi pour officialiser sa décision n° 372745. La CPTAQ a autorisé l'exclusion de cette superficie de 1,29 hectare, compte tenu du très petit nombre de terrains vacants à l'intérieur du périmètre urbain actuel et du peu de terrains réellement construisibles.

Le reste du projet de règlement concerne des ajustements au texte qui, à notre avis, n'ont aucun impact pour le gouvernement.

**03-15-147**

**Projet de règlement sur le Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire (délégation).**

---

Le projet de règlement sur le Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire (revenus issus de la délégation des baux : abri sommaire, villégiature, gravières et sablières) est reporté à une séance ultérieure.

Règlement  
numéro  
173-03-2015

**Règlement n° 173-03-2015**

**Projet de règlement sur l'étalage d'imprimés, d'objets érotiques et de nudité dans les territoires non organisés.**

---

**Considérant** qu'en vertu des articles 8 et suivants de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, une MRC est considérée comme une municipalité locale pour son territoire non organisé;

**Considérant** l'article 10 de la *Loi sur les compétences municipales*, en vertu duquel la municipalité a compétence pour réglementer l'exposition, le port et la distribution des imprimés ou d'autres objets;

**Considérant** que le présent règlement a été précédé d'un avis de motion donné le 18 février 2015, conformément à l'article 445 du Code municipal;

**En conséquence,**

Il est proposé par M. Jocelyn Aylwin  
appuyé par M. Jean-Yves Parent  
et résolu unanimement

- ❖ Que le présent règlement n° 173-03-2015 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété qu'à compter de l'entrée en vigueur dudit règlement n° 173-03-2015, les dispositions suivantes s'appliquent dans les territoires non organisés (Laniel et Les Lacs-du-Témiscamingue);

**Article 1 : Définitions**

Pour l'interprétation du présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on comprend par :

Boutique érotique : Tout local ou établissement spécialisé où l'on vend, exhibe, offre en vente ou en location des marchandises à caractère érotique.

Établissement : Tout local commercial, autre qu'une boutique érotique, dans lequel des biens ou des services sont offerts en vente au public.

Marchandise à caractère érotique : Tout livre, revue, journal, dépliant ou autre imprimé, film ou vidéocassette, photographie ou diapositive, site Internet, lingerie, vêtement ou tissu exhibant ou permettant que soit exhibé une nudité au sens du présent règlement ainsi que tout matériel et/ou objet représentant ou prenant la forme d'organes génitaux d'une personne et/ou seins de femme, sauf si imprimé, film ou vidéocassette, photographie ou diapositive, imprimé ou réalisé à des fins artistiques, scientifiques ou médicales généralement reconnues comme telles.

Nudité : Une nudité totale ou partielle. La nudité totale étant l'état d'une personne lorsqu'aucune partie du corps n'est recouverte ou cachée. La nudité partielle étant l'état d'une personne dont les parties génitales ainsi que les seins dans le cas d'une femme, ne sont pas recouverts ou cachés. Constituent une nudité, les parties génitales d'une personne et/ou les seins d'une femme recouverts d'une pièce de lingerie, vêtement ou tissu ayant la propriété de transparence.

**Article 2 : Visibilité**

Aucune marchandise à caractère érotique exposée, destinée à être exposée, offerte en vente ou en location, vendue ou louée, ne doit être visible d'une vitrine, fenêtre, porte ou autre ouverture de l'extérieur d'un établissement ou d'une boutique érotique.

### **Article 3 : Conditions d'exposition**

Aucun propriétaire, locataire, administrateur, gérant ou autre exploitant d'un établissement ne peut exposer, offrir en vente ou en location, vendre ou louer, permettre que soit exposée, offerte en vente ou en location, vendue ou louée une marchandise à caractère érotique lorsque :

- a) Telle marchandise est placée à moins de 1,82 mètre du sol ou du plancher destiné au public;
- b) Telle marchandise est visible par le public autrement que par le titre ou de strictes instructions sur l'emballage.

### **Article 4 : Manipulation**

Il est défendu à toute personne en charge d'un établissement ou d'une boutique érotique de permettre ou de tolérer la lecture, la consultation ou la manipulation de marchandise à caractère érotique par une personne de moins de 18 ans.

### **Article 5 : Constat d'infraction**

Lorsqu'il y a contravention à l'une des dispositions du présent règlement, l'autorité compétente est autorisée à délivrer un constat d'infraction.

### **Article 6 : Autorité compétente**

Tout fonctionnaire municipal, en support avec un agent de la paix, constitue l'autorité compétente et, à ce titre, est chargé de l'application du présent règlement. Il incombe au fonctionnaire municipal, en support avec un agent de la paix, de faire respecter le présent règlement et d'émettre les constats d'infraction.

### **Article 7 : Infraction et peine**

Quiconque contrevient aux articles 2, 3 et 4 du présent règlement commet une infraction et est passible :

- a) Pour une première infraction, d'une amende de 100 \$ dans le cas d'une personne physique, et de 200 \$ dans le cas d'une personne morale (les associations, les groupements d'intérêt économique et surtout les entreprises sont des exemples de personnes morales de droit privé);
- b) Pour une première récidive, d'une amende de 200 \$ dans le cas d'une personne physique, et de 400 \$ dans le cas d'une personne morale;
- c) Pour toute récidive additionnelle, d'une amende de 300 \$ dans le cas d'une personne physique, et de 600 \$ dans le cas d'une personne morale.

### **Article 8 : Dispositions incompatibles**

Toutes dispositions réglementaires adoptées antérieurement par la municipalité qui seraient contraires aux présentes sont remplacées par le présent règlement.

### **Article 9 : Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

**ADOPTÉ lors de la séance du conseil des maires de la MRC de Témiscamingue tenue le 18 mars 2015.**

---

**Arnaud Warolin, préfet**

---

**Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.**

---

---

Avis de motion : 18 février 2015

Adoption : 18 mars 2015

Publication / affichage : 31 mars 2015

---

### **03-15-148**

#### **Évacuation médicale hors réseau routier – Problématique vécue à Fugèreville.**

M. André Pâquet partage une problématique vécue dernièrement à Fugèreville concernant l'évacuation d'une personne en malaise dans un sentier de motoneige. Il souhaite savoir où en est le dossier d'évacuation médicale hors réseau routier.

Des équipements restent à acquérir, notamment la remorque fermée. Une formation doit aussi être dispensée pour obtenir la certification; finalement, un modèle de protocole d'entente doit être mis en place pour définir les rôles et les responsabilités de chacun.

Le responsable du dossier, M. Francis Gingras rencontrera prochainement le Comité de sécurité incendie afin de connaître les attentes des directeurs des services de sécurité incendie et ainsi, voir la collaboration qui peut s'ensuivre pour répondre correctement aux besoins du milieu et assurer une desserte efficiente.

Entretemps, la procédure actuelle pour l'évacuation médicale doit être maintenue, la nouvelle équipe d'évacuation médicale n'étant pas encore fonctionnelle.

### **03-15-149**

#### **Dossier incinérateur – Demande de la Ville de Ville-Marie.**

Le conseil des maires prend acte de la résolution n° 86-03-15 demandant à la MRC de Témiscamingue un délai supplémentaire afin d'évaluer la pertinence d'implanter un incinérateur dans le secteur de Ville-Marie.

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Mario Drouin  
et résolu majoritairement

- ❖ De convenir que le dépôt du rapport de Stavibel, puisse se faire dans les meilleurs délais. La date du 31 mars 2015 doit être maintenue dans l'éventualité où le mandat de la firme Stavibel serait complété.

| <b>Enregistrement du vote :</b> |               |                   |
|---------------------------------|---------------|-------------------|
|                                 | <b>Nombre</b> | <b>Population</b> |
| <b>Pour</b>                     | 16            | 9 863             |
| <b>Contre</b>                   | 1             | 2 607             |

M. Bernard Flébus (Ville-Marie), vote contre la résolution et inscrit sa dissidence.

**Résolution adoptée à la majorité**

**N. B. :**

Une décision positive nécessite la double majorité des membres présents, nombre et population (art. 201, LAU). En cas d'égalité, la décision est négative (art. 197, LAU).

Les élus conviennent que la Ville de Ville-Marie pourra inclure leur rapport dans un addenda à annexer au rapport de Stavibel.

L'offre de services de Stavibel fût acceptée par le conseil des maires à sa séance du 26 novembre 2014. Les diverses parties impliquées au dossier furent avisées le 20 janvier 2015 que des représentants de Stavibel prendraient contact avec eux pour échanger sur leur intérêt dans le présent dossier.

### 03-15-150

#### **Règlement concernant la période de questions – Réponse du MAMOT.**

---

M<sup>me</sup> Lyne Gironne, directrice générale, fait la lecture complète de la correspondance émise le 9 mars 2015, par le bureau du commissaire aux plaintes du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Le conseil des maires en prend acte. Le MAMOT ne demandant pas de procéder à des modifications au règlement n<sup>o</sup> 161-02-2014, les élus concluent que le règlement actuellement en vigueur est valide.

### 03-15-151

#### **Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

---

##### **2<sup>e</sup> partie**

Des questions en lien avec l'approvisionnement forestier et les possibilités forestières sont formulées par des membres de l'assistance.

**Levée de l'assemblée.**

---

**03-15-152**

Avant de lever la rencontre, M<sup>me</sup> Lyna Pine mentionne le manque de respect de l'assistance tout au long de l'assemblée, notamment lors de la présentation des projets du Pacte rural 2015.

Il est proposé par M. Maurice Laverdière  
appuyé par M. Jean-Yves Parent  
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

**N. B. : Prochain conseil des maires : 15 avril 2015**

Il est 23 h 15.

---

Arnaud Warolin, préfet

---

Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.

**AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une séance subséquente.**